

COMMUNE DE VERNIER

PROJET DE MOTION

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

Parc Chauvet-Lullin : Renaturons ses bosquets et donnons-lui un emblème digne de sa grande valeur patrimoine

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le parc public Chauvet-Lullin constitue un espace vert apprécié des habitantes et habitants de Vernier. Il apparaît cependant que plusieurs de ses bosquets sont aujourd'hui dans un état préoccupant.

Le bosquet de buis est intégralement atteint par la pyrale du buis (soit par un lépidoptère invasif dont les chenilles défolient et affaiblissent durablement cette essence, menaçant sa survie à moyen terme). Un second bosquet composé principalement de lauriers, pose un problème d'une autre nature car planté à une époque où le caractère invasif de cette espèce n'était pas encore reconnu, il appauvrit aujourd'hui la biodiversité locale en concurrençant la flore notamment indigène. Un troisième bosquet composé de bambous est régulièrement détérioré car non suffisamment protégé des passages inappropriés d'usagers peu respectueux de ces végétaux.

Par ailleurs, un faux-cyprès (*Chamaecyparis*), planté au centre du parc, présente un développement chétif qui laisse penser que l'essence n'est pas adaptée à cet emplacement.

Ces quelques situations illustrent un enjeu plus large : celui de l'adéquation entre le patrimoine arboré de nos parcs publics et les défis actuels — recul de la biodiversité, propagation d'espèces invasives, adaptation au changement climatique. Un parc public ne devrait pas seulement être un espace vert, mais un lieu qui contribue activement à la trame verte urbaine et à la résilience écologique de la commune. De plus, elles mettent en évidence le fait que les derniers bosquets de nos grands parcs verniolans sont en danger d'extinction s'ils ne sont pas renaturés ou protégés lorsque cela s'avère nécessaire.

Plutôt que d'intervenir au coup par coup, il apparaît nécessaire que le Conseil administratif dispose d'un diagnostic global de l'état sanitaire des bosquets du parc Chauvet-Lullin, afin de pouvoir engager une démarche de renaturation cohérente. Cette démarche pourrait également permettre d'envisager, à terme, le remplacement du faux-cyprès existant par un séquoia ou par un spécimen mieux adapté à son emplacement, appelé à devenir, avec le temps, un arbre emblématique du parc

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

- 1 **à établir un diagnostic sanitaire et écologique** des différents bosquets du parc Chauvet-Lullin, incluant le faux-cyprès isolé ;
- 2 **à étudier un plan de renaturation partielle des bosquets du parc**, privilégiant des essences indigènes ou adaptées au climat local et favorables à la biodiversité ;
- 3 **à examiner l'opportunité de remplacer le faux-cyprès actuel** par un séquoia ou par un sujet de même nature, sain et vigoureux à cet emplacement spécifique, susceptible de devenir à terme un arbre emblématique du parc ;
- 4 **à présenter un rapport** sur ces différents points au Conseil municipal dans un délai raisonnable.

Pour le PLR-Vernier : Pierre TERRY

Conseiller municipal

Vernier, le 3 août 2026



Figure 1 (bosquet de buis)



Figure 2 (bosquet de lauriers)



Figure 3 (bosquet de bambous)



Figure 4 (faux-cyprès - chamaecyparis)